



proxim iTi

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

L'inscription aux transports scolaires est désormais ouverte pour la rentrée scolaire 2021-2022. Je vous invite à vous rendre, dès à présent, sur notre site internet proximiti.fr.

Je souhaite vous faire part d'une information importante à l'occasion de cette nouvelle campagne d'inscription :

Nous souhaitons proposer à l'ensemble des usagers des transports scolaires l'opportunité de découvrir et d'utiliser dans leur quotidien les lignes régulières Proxim iTi.

Pour seulement **30€** supplémentaires au coût de son inscription, votre enfant disposera d'un abonnement aux lignes régulières proxim iTi. Il sera valable pour l'année scolaire, soit du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Je vous invite à découvrir cette offre de services sur proximiti.fr.

De cette manière et à titre expérimental pour cette année, nous souhaitons promouvoir auprès des jeunes, l'utilisation des mobilités alternatives du territoire dans leur - et votre - quotidien.

Un titre de transport spécifique sera envoyé dans le courant du mois d'août. Hors période d'inscription aux transports scolaires, le tarif normal s'appliquera.

Vous retrouverez les informations relatives à la procédure d'inscription au verso de ce courrier ainsi que sur proximiti.fr.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, l'expression de mes plus cordiales et sincères salutations.

Le Président,
Stéphane VALLI

Jusqu'au 30 juin 2021

Inscription aux transports scolaires sur

www.proximiti.fr



Si vous possédez déjà
une carte « sans contact »,
GARDEZ-LA !

Elle sera rechargée
après votre paiement 2021-2022

1 Créez votre espace personnel

Jamais inscrit ? Rendez-vous sur www.proximiti.fr pour créer votre espace personnel.
Déjà inscrit ? Utilisez vos identifiants de l'année dernière ou cliquez sur identifiants oubliés.

2 A la fin de mon inscription, je peux choisir d'activer ou non l'abonnement lignes régulières pour 30€

3 PROXIMITI étudie votre demande

Réponse par mail dans les jours suivants

4 Procédez au paiement

Après validation de votre inscription, vous pourrez payer en ligne ou par chèque.

5 Recharge ou réception de la carte de transport scolaire

- Si vous possédez déjà une carte « sans contact », gardez-la, elle sera rechargée après votre paiement pour la rentrée 2021-2022
- Si vous ne possédez pas encore de carte « sans contact », celle-ci sera envoyée à votre domicile courant août

⚠ ATTENTION

- Tout retard de paiement pourra entraîner une pénalité de 30€ par famille.
- Toute inscription après le 15 juillet se verra appliquer une pénalité de 60€ par famille.
- Les inscriptions sont à effectuer même en cas d'attente d'orientation.
- Garde alternée et besoin de 2 transports : chaque parent fait une inscription en ligne, un seul des 2 parents sera facturé dès lors que la demi part fiscale lui est accordée (0.25 en cas de garde alternée)
- Les tarifs, horaires et arrêts sont consultables sur www.proximiti.fr

NOUVEAU :

Accès aux lignes régulières
Proxim iTi lors de
l'inscription aux
transports scolaires
30€ par enfant

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

L'INSCRIPTION AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

C'EST JUSQU'AU 30 JUIN*

Déjà inscrits en 2020-2021 ?

Gardez votre carte sans contact et renouvelez votre inscription depuis votre espace personnel. Après validation par nos services, vous pourrez procéder au paiement et votre carte sera rechargée.

Pas encore inscrits aux transports scolaires ?

Créez votre espace personnel et inscrivez-vous. Après validation par nos services, vous pourrez procéder au paiement et votre carte sans contact sera envoyée à votre domicile courant août 2021.

NOUVEAU

Offre groupée inscription aux
transports scolaires
+ abonnement sur les
lignes régulières



pour seulement
30 € de plus**
Ça vous intéresse ?

Il vous suffit d'activer cet
abonnement à la fin de la
procédure d'inscription.

Plus d'informations sur
www.proximiti.fr

proxim **iti**

56, place de l'Hôtel de Ville
74130 BONNEVILLE
Du lundi au vendredi
9h - 12h et 14h - 17h
Tél. : 04 50 25 63 24
contact@proximiti.fr

* après cette date, une pénalité de 60 € sera facturée
** hors période d'inscription aux transports scolaires, le tarif normal s'appliquera

